



Points forts : Un contenu structuré et progressif qui couvre **tout le processus de paie**, du traitement des variables jusqu'à l'établissement des déclarations sociales et fiscales. Cette Formation fait l'objet d'une « **Certification des Compétences en Entreprise** » et elle est éligible au titre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Objectifs

- ▶ Préparer la paie et les déclarations sociales et fiscales.
- ▶ Traiter, enregistrer et contrôler la paie.
- ▶ Traiter, enregistrer et contrôler les déclarations sociales et fiscales.

Programme

Traitement des variables de paie et constitution du salaire brut

- Règlements généraux et comparatif Légal/Conventionnel
- Définition de la mensualisation
- Définition et calcul des éléments accessoires du brut : Heures supplémentaires, heures complémentaires, Avantages en nature, primes et indemnités soumises, absences (diverses, maladie, maternité, accident de travail)

Traitement des éléments constitutif du salaire net

- Définition des frais professionnels, des titres-restaurants
- Calcul de la saisie sur salaire
- Définition des primes et indemnités non soumises
- Distinction acompte et avance
- Calcul du prélèvement à la source

Établissement des cotisations sociales

- Calcul du plafond de la sécurité sociale et des tranches de rémunérations : méthode de la régularisation progressive mensuelle
- Analyse des cotisations URSSAF : point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles »
- Analyse des cotisations Retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative
- Analyse des cotisations Prévoyances complémentaires : Prévoyance lourde, Frais de santé, ...
- Calcul du net imposable

Contrôle du bulletin

- Réintégration des excédents fiscaux et sociaux
- Pointage des bases et taux
- Traiter les cotisations sociales jusqu'à la DSN
- L'information des salariés et le devoir de confidentialité et de discrétion concernant les informations relatives à la situation des salariés de l'entreprise.



Contact et Inscription

Ophélie HIRACHE 02.35.59.44.15 - ophelie.hirache@ceppic.fr

Toutes nos formations sont réalisables sur mesure en intra-entreprise



Démarche pédagogique

De nombreux cas pratiques pour acquérir toutes les bases techniques de la paie.

Alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques.

Entraînements de préparation au passage de la certification.

Formatrice : consultante RH et formatrice experte en paie, avec une solide expérience en cabinet et en entreprise. Elle accompagne les professionnels sur la gestion complète de la paie, le droit du travail et l'administration du personnel, et anime des formations personnalisées du niveau débutant à expert.

Public

Toute personne participant à l'élaboration de la paie, souhaitant actualiser ses connaissances et conforter sa pratique

Prérequis

Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné.

Évaluation/Validation

Évaluation des acquis tout au long de la formation avec des exercices pratiques et des quizz.

Chaque participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences Acquis.

Passage de la certification « CCE Traiter la paie » (RS5369 – Certificateur : CCI France – Enregistré le 17/03/2021)

La validité de la certification est à vie.

Pas de possibilité de certification partielle

Taux de réussite à la certification (2024) : **100 %**

202 personnes formées en Gestion, Comptabilité, Droit social en 2024

Dates de session

Mises à jour le : 26/08/2025

Nous consulter



Contact et Inscription

Ophélie HIRACHE 02.35.59.44.15 - ophelie.hirache@ceppic.fr

Toutes nos formations sont réalisables sur mesure en intra-entreprise



CEPPIC 194, rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE - www.ceppic.fr